



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU Lundi 19 Septembre
2022
VALANT COMPTE RENDU

Date de la Convocation :	12/09/2022
Début de Séance :	18 H 00
Fin de Séance :	18 H 35
Présents :	Mr Cyril FALQUES, 1 ^{er} Adjoint, Maire par Intérim Mr Jean-Noël LEUCK, 2 ^{ème} Adjoint, Mr Jean-Jacques RAPINAT, 3 ^{ème} Adjoint Mme Mireille DELMAS-BELLON Mme Claire Pons Mme Flore PONS-HONDE Mr Ludovic MASSE Mr Yoann CONSTANTIN Mr Jean-Louis MIGNOT
Absent :	-
Pouvoirs :	Mr Claude GAUDIN à Mme Claire PONS
Secrétaire de Séance :	Mr Yoann CONSTANTIN
Conseillers en exercice :	10
Conseillers Présents :	9
Conseillers Votants :	10

ORDRE DU JOUR

1°) Prise en charge des frais d'obsèques de Mr Francis JOUVE
2°) Délibération Indemnités du Maire par Intérim
3°) Délivrance de la coupe de Bois 2022
4°) Questions Diverses

Monsieur le Maire par intérim compte 9 membres présents, le quorum étant atteint, déclare la séance ouverte à 18 H 00
Monsieur Yoann CONSTANTIN est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

1°) Prise en charge des frais d'Obsèques de Mr Francis JOUVE

Monsieur Jean-Noël Leuck, concerné, se retire.

VU le code des collectivités territoriales et son article L.2223-27.

CONSIDERANT le décès de Monsieur Francis. Henri Jouve. Maire de la Commune d'Aurel. né le 13 Mars 1945 à L'Isle sur la Sorgues (Vaucluse) et décédé. dans l'exercice de ses fonctions. le 3 Août 2022 en son domicile sise 3 Place du Portail 84 390 Aurel (Vaucluse).

VU les directives et protocole des obsèques d'un maire en exercice. ont été transmise par le secrétariat général de la Sous-Préfecture de Carpentras en date du 04/08/2022. alinéa n° 5 des directives et protocoles.

VU le devis n° S2022-08-04-96524 ainsi que la Facture n° 001256-OBS-JOUVE établi par la Société des Pompes Funèbres Huguenet & Fils – Place des Aires 84 390 Sault (Vaucluse) pour un montant HT de 4 418,33. TTC 5 260,00 €

VU la Facture n° 10851 établie par La Marguerite Fleurs – Rue de la République 84 390 Sault pour un montant HT de 136,36 €. TTC 150,00 €

VU la Facture n° 7445 établie par SARL Le Portail 150 Route Principale 84 390 Aurel pour un montant HT 3 209,48 €, TTC, 3 386,00 €

Total Global : 7 764,17 € HT – 8 796,00 € TTC

**Le Conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur le 1^{er} Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCÉPTE la prise en charge des frais d'obsèques de Monsieur Francis, Henri JOUVE né le 13 Mars 1945 à L'Isle sur la Sorgues (Vaucluse) et décédé. dans l'exercice de ses fonctions. le 3 Août 2022 en son domicile sise 3 Place du Portail 84 390 Aurel (Vaucluse) selon le devis n° S2022-08-04-96524 ainsi que la Facture n° 001256-OBS-JOUVE établi par la Société des Pompes Funèbres Huguenet & Fils – Place des Aires 84 390 Sault (Vaucluse) pour un montant HT de 4 418,33. TTC 5 260,00 €, la Facture n° 10851 établie par La Marguerite Fleurs – Rue de la République 84 390 Sault pour un montant HT de 136,36 €, TTC 150,00 €, la Facture n° 7445 établie par SARL Le Portail 150 Route Principale 84 390 Aurel pour un montant HT 3 209,48 €, TTC, 3 386,00 €.

Total Global : 7 764,17 € HT – 8 796,00 € TTC

DIT que les directives et protocole des obsèques d'un maire en exercice, ont été transmise par le secrétariat général de la Sous-Préfecture de Carpentras en date du 04/08/2022. alinéa n° 5.

Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

DIT que la dépense est inscrite au Budget de la Commune d'Aurel- secours d'urgence – dépenses imprévues.

POUR : 9
CONTRE : 0
Abstention : 1

2°) Délibération Indemnités du Maire par Intérim

Monsieur Cyril Falques, concerné, se retire.
RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques Rapinat

VU le code des collectivités territoriales.

CONSIDERANT le décès de Monsieur Francis, Henri Jouve, Maire de la Commune d'Aurel, né le 13 Mars 1945 à L'Isle sur la Sorgues (Vaucluse) et décédé, dans l'exercice de ses fonctions, le 3 Août 2022 en son domicile sise 3 Place du Portail 84 390 Aurel (Vaucluse).

VU la prise de fonction immédiate de remplacement par intérim suite au décès de Mr Francis Jouve par Mr Cyril Falques.

**Le Conseil municipal, Ouï l'exposé de Monsieur, le 3ème Adjoint,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE que Mr Cyril Falques perçoive à compter du 4 Août 2022 et ce jusqu'aux élections municipales partielles complémentaires, l'indemnité de Maire.

DIT que la dépense est inscrite au Budget de la Commune d'Aurel.

POUR : 9
CONTRE : 0
Abstention : 1

3°) Délivrance de la Coupe de Bois 2022

Monsieur le Maire de la Commune d'Aurel rappelle aux membres de l'assemblée, la possibilité de mettre à l'affouage une coupe de bois cette année. La Coupe prévue par l'ONF dans le plan d'aménagement forestier est cadastrée section B n° 12 (coupe numérotée 4 par l'ONF). Il se trouve que cette parcelle est très étendue et très fournie et que les affouagistes sont peu nombreux car une coupe a déjà été délivrée en 2021.

Téléphone 04.90.64.00.76
Fax 04.90.64.02.74
e-Mail : aurel.mairie@orange.fr
Site: www.mairie-aurel.fr



COMMUNE
D'AUREL
VAUCLUSE

Il propose, en accord avec les garants de la Commune de Ferrassières et l'ONF de présenter à l'affouage seulement la partie située au sud-est sous le chemin, et de fixer le prix du lot.

Le Conseil municipal, Oûi l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

- Que la partie sud-est sous le chemin de la parcelle cadastrée section B n° 12 (coupe numérotée 4 par l'ONF d'une surface totale de 6 ha 30) sera affectée au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoin domestique, pour une surface approximative de 3 ha.
- Que conformément aux nouvelles dispositions de l'article L 145-1 du Code Forestier, l'affectation du partage se fera par feu.
- Que l'exploitation de la coupe se fera sur pied par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants ci-après désignés :
- Messieurs Jean-Noël Leuck, Serge Novaro, Alain Chareyre soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du code forestier.
- Que le délai d'exploitation est fixé à 2 ans et qu'au terme de ce délai, il pourra être procédé à la déchéance des affouagistes qui n'auraient pas terminé l'exploitation de leur lot.
- De fixer à 100 € le prix du lot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

POUR : 10

CONTRE : 0

Abstention : 0

4°) Questions Diverses

- Prise de connaissance du courrier de Mr Stéphane Baraini,
- Mise en place des tours de garde de l'Élection Municipale Partielle Complémentaire

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question ou remarque n'étant formulée, Monsieur le Maire par Intérim déclare la séance levée à 18h 35.

Fait à Aurel,

Le 26 Octobre 2022

Le secrétaire de Séance,
Mr Yoann CONSTANTIN

Le Maire,
Mr Cyril FALQUES



Téléphone 04.90.64.00.76

Fax 04.90.64.02.74

e-Mail : aurel.mairie@orange.fr

Site: www.mairie-aurel.fr